

VILLERS SAINT PAUL

INFORMATIONS

BUDGET PARTICIPATIF

Que feriez-vous pour votre ville avec 100 000 € ?

La première étape du budget participatif est lancée !

Vous avez jusqu'au 15 novembre pour déposer vos projets sur la plateforme monprojet.villers-saint-paul.fr



Ouvert à tous les Villersois à partir de 16 ans, le Budget participatif délègue aux habitants la gestion d'une partie du budget d'investissement de la ville, à hauteur de 100 000 euros. Ce dispositif vous permet de proposer des projets utiles à tous et de les choisir par un vote.

SUPPLÉMENT AU BULLETIN MUNICIPAL OCTOBRE 2021

Directeur de la publication : Gérard Weyn

Mairie de Villers-Saint-Paul

☎ 03 44 74 48 40

🌐 www.villers-saint-paul.fr



YASSINE BELATAR

Samedi 2 octobre à 21h - Salle Henri Salvador

L'humoriste est de retour avec «En marge», un spectacle drôle et bouleversant.

Tarif 3 euros - À partir de 13 ans. Réservations et vente au centre socioculturel le Trait d'union aux horaires d'ouverture au public et sur place, le soir du spectacle. Pass sanitaire obligatoire.

☎ 03 44 66 32 55

📍 Espace Pierre Perret - Cavée des Renards

✉ espacepierreperret@villers-saint-paul.fr

👤 Retrouvez l'actualité du Trait d'union sur Facebook

ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE

La Municipalité attribue aux jeunes lycéens et étudiants villersois (jusqu'à 25 ans) une allocation de rentrée scolaire.

Elle sera versée à la **SALLE JACQUES PRÉVERT**.

• Pour les lycéens (Seconde, Première, Terminale) et les élèves en C.A.P/B.E.P/BAC Pro.

- mercredi 27 octobre de 9h à 11h30 et de 14h à 17h30 (vacances scolaires).
- mercredi 17 novembre de 9h à 11h30 et de 14h à 17h30.

Montant de l'allocation : 100 euros.

• Pour les étudiants jusqu'à 25 ans (nés à partir du 1^{er} janvier 1996) en B.T.S, Université, enseignement supérieur.

- samedi 30 octobre de 9h à 11h30 (vacances scolaires).
- samedi 20 novembre de 9h à 11h30.

Montant de l'allocation : de 210 à 400 euros.

Retrait du chèque d'allocation

Pour les mineurs : représentant légal. Si l'étudiant mineur retire lui-même le chèque : carte d'identité et autorisation du responsable légal permettant au jeune mineur de retirer le chèque.

Pour les majeurs : retrait par l'intéressé. Si un parent est mandaté pour retirer le chèque de l'étudiant majeur : pièce d'identité et autorisation écrite du bénéficiaire permettant au mandataire de retirer le chèque + pièce d'identité du mandataire.

Attention ! L'allocation ne pourra être versée si le dossier complet n'est pas parvenu en Mairie avant le 30 septembre.

ACCUEIL DE LOISIRS

L'accueil de loisirs fête Halloween !
Il ouvrira ses portes aux enfants du lundi 25
au vendredi 5 novembre.

► **Inscriptions et réservations obligatoires avant le 9 octobre pour la première semaine et avant le 15 octobre pour la seconde au Service enfance de la Mairie ☎ 03 44 74 48 47.**

Les réservations, modifications ou annulations doivent être effectuées 15 jours avant la ou les semaines que vous sollicitez. Toute semaine réservée sera facturée.

En cas de réservation hors délais (soumise à dérogation) votre tarif sera multiplié par 2.

Si vous avez déjà inscrit administrativement votre enfant, vous pouvez réserver directement par mail.

✉ restauration@villers-saint-paul.fr

MUTUELLE COMMUNALE

Une permanence pour tout savoir

Permanence les 5 et 19 octobre de 10h à 16h à l'espace Pierre Perret (réservation obligatoire au 03 27 48 12 23).

BIBLIOTHÈQUE COLETTE

Le pass sanitaire pour accéder à la bibliothèque Colette (certificat de vaccination, tests RT-PCR et antigéniques ou preuve de rétablissement).

Le port du masque reste obligatoire.

COLIS DES AÎNÉS

Vous avez 65 ans et plus (au 7 décembre 2021) et êtes Villersois depuis plus de 6 mois, la municipalité et le C.C.A.S. vous offrent un colis de fin d'année qui sera remis au cours de l'après-midi dansant.

Salle Georges Brassens : mardi 7 décembre à partir de 15h. Les modalités de distribution du colis seront adaptées en fonction de la situation sanitaire.

Les nouveaux inscrits devront présenter un justificatif de domicile de plus de 6 mois.

Complétez entièrement et lisiblement le coupon ci-dessous et **déposez-le UNIQUEMENT** dans l'urne située à l'accueil de la mairie.

Date limite d'inscription : 15 octobre.

Monsieur :

Date de naissance :

Madame :

Date de naissance :

Numéro de téléphone :

Adresse :

Si vous êtes un couple

(même si votre conjoint n'a pas l'âge)

colis couple tradition

ou colis couple sucré

BUSKERS



Le 23 octobre à 21h

salle de spectacles Henri Salvador

Venez découvrir « Buskers », un groupe parisien de jazz, folk et soul dont le nom se réfère à la tradition des musiciens de rue.

Gratuit sur réservation. Tickets d'entrée obligatoires délivrés sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile - Renseignements et réservations au centre socioculturel le Trait d'union. Pass sanitaire obligatoire.

REPAS D'AUTOMNE

Dimanche 10 octobre à partir de 11h30 à la salle G. Brassens.

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), avec l'aide des services municipaux, accueille, à 11h30, les aînés de notre commune pour son traditionnel repas.

Un service de transport sera organisé pour les personnes ne pouvant se déplacer.

Pour tout renseignement ou si un empêchement survient après votre inscription, vous pouvez joindre le C.C.A.S. au 03 44 74 32 90.

Si vous êtes une personne seule

colis tradition 1 personne

ou colis sucré 1 personne